



Arrêt de travail du 3 juin 2021

Prise de parole CGT

Bordes, le 3 juin 2021

Bonjour à tous,

Nous vous remercions d'avoir répondu à l'appel de l'intersyndicale CGT - FO pour cet arrêt de travail.

Aujourd'hui se tient la 3ème réunion de négociation sur des modifications très importantes concernant les statuts et les modalités de temps de travail.

La CGT a réuni ses adhérents sur les trois sites et des décisions d'actions ont été validées, dont l'action de ce jour.

La CGT a lancé une consultation pour tous les salariés de Bordes, Tarnos et Buchelay.

Nous vous invitons à y répondre massivement afin de mesurer le niveau de rejet ou d'acceptation des mesures annoncées et de nous aider à porter votre parole.

Cette consultation a le mérite de poser les bonnes questions :

- Selon vous notre entreprise est-elle compétitive ?
- Pensez-vous que nous, salariés devons faire des efforts supplémentaires ?
- Pensez-vous que ré-internaliser de la charge soit un projet majeur pour SHE ?
- Pensez-vous que le taux horaire de notre entreprise de 2000 personnes soit comparable avec celui d'une entreprise de 200 personnes ?
- Pensez-vous utile de définir un nouveau statut pour tous les salariés de TURBOMECA ?
- Pensez-vous nécessaire de changer les plages de présence dans l'entreprise ?
- Pensez-vous qu'il faille augmenter le nombre d'heures supplémentaires dans l'année (passer de 130h à 220 h) ?
- Accepteriez-vous de venir travailler les samedis dimanches ?
- Accepteriez-vous de renoncer à l'aménagement du temps de travail actuel pour bénéficier d'un jour de télétravail par semaine ?
- Pensez-vous utile de réaménager le temps de travail dans ces conditions ?
- Pensez-vous que le problème de notre entreprise soit le temps de travail ?

- Et enfin, la mobilisation du personnel vous paraît-elle nécessaire pour conserver l'accord existant ?

Tous les salariés seront concernés par une ou plusieurs mesures mises en négociation, c'est l'affaire de tous.

Dans les projets de régression sociale de la Direction, il y en aura pour tout le monde !

Il faut avoir en tête que rien ne justifie ces changements de statut, TURBOMECA n'a jamais été une entreprise aussi robuste et performante que ces dernières années.

Et c'est bien notre accord sur le temps de travail actuel qui a permis de doubler le niveau de profitabilité depuis 20 ans.

Alors pourquoi le modifier ? La Direction a des postures idéologiques sur le sujet du temps de travail.

Ces postures idéologiques dépassent notre entreprise et dans d'autres sociétés du groupe ou du territoire, l'aménagement du temps de travail et les 35h sont remise en cause.

Si nous avons des modulations, des RTT, c'est parce que nous dépassons la durée légale du travail des 35h. Si nous avons des plages variables flexibles, c'est pour le bien être des salariés et leurs faciliter leurs vies privées en priorité sur la vie professionnelle. Les particularités sur les heures supplémentaires et de nuit de notre accord actuel ont été mises en place pour éviter une intensification du travail qui pèse sur la santé.

Un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle et des mesures de préservation de la santé permettent d'avoir des salariés en forme et heureux, et donc plus performants !!! C'est une richesse pour l'entreprise !!!

Ces acquis ne sont pas tombés du ciel, le patron de l'époque ne s'est pas dit qu'il allait octroyer ces avantages parce que Martine Aubry et son gouvernement de l'époque lui imposé une nouvelle durée du travail (toujours en vigueur)

Ce sont les salariés mobilisés avec leurs organisations syndicales qui ont su faire aboutir sur les règles actuelles.

Aujourd'hui, quelles organisations syndicales assumeront de faire régresser nos statuts pour quelques contreparties soi-disant gagnées dans cette nouvelle négo ?

Une contrepartie en forme de chantage sur l'emploi et les investissements, nous y sommes habitués et garderons la tête froide, le stylo ne tremblera pas côté CGT.
Nous ne validerons pas cette régression sociale !

Aux dires des deux autres organisations syndicales représentatives, il n'y aurait pas d'accord majoritaire.

Dans ce cas nous les invitons à participer avec nous aux arrêts de travail !!!

Si leur positionnement est d'ores et déjà acquis, nous les invitons à rompre la négociation et ne plus participer aux prochaines réunions !!!

Sans cela, la CGT restera mobilisée jusqu'au retrait du projet.

Merci pour votre attention.